

# La gouvernance du Fifa épinglée par la FWB

L'information avait provoqué un séisme en décembre dernier : la ministre de la Culture, Alda Greoli (cdH) annonçait avoir pris deux décisions concernant le festival du Film d'Amour de Mons. Un : la demande d'une enquête à son administration sur les diverses suspicions dont il faisait l'objet depuis le mois de septembre. Mais surtout, deux : le gel dans l'intervalle de ses subventions demandées à la Commission d'Aide aux Opérateurs Audiovisuels pour la période 2018-2021. Concrètement, trois grandes suspicions étaient apparues : des problèmes concernant une gestion défaillante dans la comptabilité, des reproches de harcèlement dans le chef de la direction par rapport au personnel et un concours destiné au public dont la mise en œuvre aurait été entachée d'irrégularités.

Entre-temps, un accord avait été conclu pour que les subsides soient finalement octroyés. Néanmoins, le 26 décembre dernier, le conseil d'administration annonçait l'annulation de l'édition 2018 de l'événement parce qu'il était devenu « matériellement impossible de l'organiser en une cinquantaine de jours dans des conditions optimales ». Un rapport du Service Général d'inspection pour la culture sur les prétendus problèmes de gestion du Fifa était attendu au plus tard pour le 20 janvier. Nous avons pu nous procurer ce rapport en primeur.

En préambule, le service insiste sur le temps « extrêmement court » qui lui a été octroyé pour réaliser ce rapport - entre le 15 décembre et le 20 janvier, ndir. « En conséquence, il ne saurait être question de prétendre que le travail réalisé soit un 'audit' au sens formel. On parlera volontiers de contrôle approfondi, » note l'inspecteur. En outre, le Service d'Inspection ne dispose pas de pouvoirs contraignants contraignants comme l'ONSS. Concrètement, ce sont trois personnes qui se sont

chargées de cette investigation.

> **Au sujet de la comptabilité de l'association**, l'auditeur note que celle-ci est « parfaitement tenue et les documents classés de manière adéquate. » « Une employée bénévole de l'association encode de manière régulière et un comptable externe chargé de la comptabilité traite trimestriellement les informations encodées, » souligne-t-il. La situation financière au 30 septembre 2017 est par ailleurs jugée « saine ».

> **Au sujet des marchés publics** : l'auditeur reconnaît que « compte tenu du manque de temps disponible pour la mission, l'échantillon s'est limité à l'exercice 2016-2017. (...) Les pièces ont été demandées sans avertissement préalable, c'est ce qui explique que seules les pièces de l'exercice 2016-2017 et l'exercice ayant démarré à mi-2017 étaient disponibles. » Concrètement, seuls six marchés ont fait l'objet d'un contrôle de pièces. « Dans l'ensemble, il ressort que la mise en concurrence est effective mais pas toujours dans le respect strict de la législation en vigueur. Les connaissances des responsables en matière de marchés publics devraient faire l'objet d'une remise à niveau. » L'auditeur précise enfin « qu'aucune irrégularité volontaire n'a été constatée. Les erreurs factuelles relevées sont de l'ordre de la méconnaissance... »

> **Quant à la gouvernance du Fifa** : l'auditeur constate que le Fifa au moment du contrôle est doté d'un personnel APE pour cinq ETP dont quatre postes sont pourvus. « Ce personnel permanent ne pourrait pas mener ses tâches à bien sans le support du personnel de la Province du Hainaut affecté au secteur Cinéma de la Province. Une convention (datant de 2015) encadre très précisément cette relation bilatérale. La Province pourvoit aux besoins permanents du Fifa en bureaux, matériels courants et mise à disposition du personnel 'cinéma' pour un quart-temps de leur activité professionnelle et

qu'en contrepartie, le Fifa assure une visibilité maximale à l'institution provinciale. »

Concernant la fonction de « délégué général », occupé par André Ceuterick, le rapport relève « la seule source d'ambiguïté ». Cette fonction n'est décrite nulle part. Il a par conséquent été suggéré à l'association de créer un règlement d'ordre intérieur qui baliserait mieux l'ordonnancement des mandats, des organes et des délégations de manière générale. « Le Fifa n'est pas en situation d'illégalité mais pourrait améliorer sa structuration, » précise-t-on.

Enfin, au sujet du pseudonyme utilisé par le programmeur pour participer et remporter le concours d'affiches 2017 organisé par le Fifa, l'auditeur retient les arguments avancés par le responsable. L'usage d'un pseudonyme avait pour fonction d'éviter d'influencer ceux qui allaient opérer un choix. (...) Jamais il n'a pensé gagner ce concours. La bonne foi peut être retenue, au moins autant que la maladresse. Par ailleurs, son salaire a été débité du montant du prix alloué au gagnant du concours. Deux pièces comptables en attestent. »

Soulignons pour terminer que le rapport > **au sujet des accusations de harcèlement** dont a fait l'objet André Ceuterick, se cantonne à relever la prise de distance des quatre membres du personnel quant aux soupçons portés. Sollicité dans un courrier par la FWB, le procureur du Roi de Mons Christian Henry, rétorque forcément que « le secret de l'information judiciaire ne lui permet pas de leur fournir les éléments relevant de l'enquête, » toujours en cours... Contacté par nos soins, le cabinet de la ministre n'a pas souhaité commenter le rapport. On nous confirme néanmoins que la subvention 2018 sera de 50.000 euros, étant donné la non-tenue du festival, cette année. ●

V.P.